

**Commune de LIGINIAC**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal en date du 14 avril 2023 à 20h00 selon convocation en date du 7 avril 2023

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs SIRIEIX - BRAZ - MICHOUX - BESSE - BOUILHAC - VERNIENGEAL - TRONCHE - BUSSIERE.

Absents excusés : Mme BRAULT (a donné procuration à M MICHOUX)

Secrétaires de séance : Mme VIGNAL et M VINCENT

Délibération N°2023-028 : Création de 2 postes d'agent de maîtrise principal suite à avancement de grade : Mise à jour du tableau des emplois

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services et des avancements de grade, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 18 juin 2021

Le Maire propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services :

- la suppression :

D'un emploi d'agent de maîtrise à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires ;

D'un emploi d'agent de maîtrise à temps non complet à raison de 34 heures hebdomadaires ;

- la création :

D'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires ;

D'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps non complet à raison de 34 heures hebdomadaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les suppressions et créations d'emplois ainsi proposées.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1er mai 2023 :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Agent de maîtrise

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le

ID : 019-211911300-20230419-DCM2023028-DE



